

Peut-on créer une entreprise de bâtiment sans diplôme, ou une entreprise de rénovation sans qualification ? Peut-on s'installer auto-entrepreneur et effectuer des travaux de bâtiment sans qualification ?

La loi est claire, si l'activité touche au bâti, c'est-à-dire à la structure des bâtiments, alors il s'agit d'une activité purement artisanale, donc réglementée : **il faudra justifier d'un diplôme ou de 3 ans d'expérience.**

C'est le cas d'un plombier, d'un électricien, d'un maçon, d'un charpentier, d'un couvreur ou encore d'un plaquiste-jointeur ou plâtrier.

Les diplômes acceptés sont le CAP, BEP, Bac pro, BP, BTS, ou un titre équivalent homologué délivré **pour l'un des métiers d'artisan.**

La création de l'entreprise se fera auprès de la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat** et il faudra effectuer le **[stage obligatoire de préparation à l'installation \(cliquez pour avoir plus de détails\).](#)**

Créer une entreprise de bâtiment sans diplôme : le cas des auto-entrepreneurs.

Lors de la création du statut d'auto-entrepreneur en 2008, l'obligation de diplôme avait été supprimée : n'importe qui pouvait donc s'installer en tant qu'artisan du bâtiment.

Mais depuis quelques années, l'obligation de qualification a été réinstaurée, et les auto-entrepreneurs (devenus micro-entrepreneurs) **sont soumis aux mêmes obligations que tous les autres artisans du bâtiment.**

Alors comment faire pour m'installer si je n'ai pas de diplôme et pas assez d'expérience ?

Plusieurs solutions s'offrent à vous :

1) Si vous n'avez pas de diplôme, l'idéal serait de **commencer une formation** ou de trouver un emploi pour **parfaire votre expérience**. Si vous êtes demandeur d'emploi, demandez à votre conseiller Pôle Emploi de vous financer une formation qualifiante.

2) Une autre solution consiste à s'installer en tant qu' **"[homme toutes mains](#)"** : il s'agit de monter une entreprise de petit bricolage, multiservice et intervention rapide chez les particuliers, activité qui ne nécessite ni diplôme ni expérience.

Mais attention, l'activité **ne doit pas toucher pas bâti** : on parle de bricolage à proprement parler : pose d'éléments amovibles (parquet flottant, tringle à rideaux), ponçage, entretien, rénovation, débouchage, changement d'ampoule, construction d'un muret d'agrément, peinture... Il n'est pas question de construire un toit, d'isoler une charpente, de bâtir des cloisons ni de construire une extension de maison. On peut pas non plus installer un réseau électrique ni des canalisations d'eau.

Attention, certaines Chambres des métiers refusent les inscriptions sous le terme "hommes toutes mains", arguant du fait que cela ne constitue pas une activité précise. Dans ce cas, on vous demandera de faire un choix parmi les activités du bâtiment reconnues (sachant que seules quelques activités ne demandent pas de diplôme, c'est le cas du

nettoyage par exemple).

Voir notre article : [S'installer homme toutes mains](#)

Des outils Excel pour gérer votre entreprise de bâtiment.

WikiCréa met à votre disposition des outils Excel gratuits pour piloter votre entreprise :

- un modèle de **plan financier**, facile à compléter : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **livre de recettes**, **obligatoire pour les auto-entrepreneurs** : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **modèle de suivi de trésorerie** : [cliquez ici pour y accéder](#).

Créez votre entreprise de bâtiment en quelques clics.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création en ligne. **Pourquoi Legalstart ?** Tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. [Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.](#)

Voir aussi nos articles :

- [Quels tarifs pratiquer pour un peintre ?](#)
- [Quels tarifs pratiquer pour un plombier ?](#)
- [Quels tarifs pratiquer pour un électricien ?](#)